

RÈGLEMENT D'UTILISATION DE L'UNITÉ D'ACCUEIL D'OUST
--

Article 1- LOCATIONS

Les locations se font à la semaine, en règle générale du samedi au samedi, ou le week-end hors de la pleine saison.

Le nettoyage de l'UA est à la charge du locataire. Tout dégât ou perte ainsi que le non-respect de la propriété de la location donneront lieu à une facturation des frais.

Il est strictement interdit d'augmenter l'effectif d'accueil (6 personnes).

Article 2 - ASSURANCE

Le locataire devra fournir au moment de la confirmation du séjour **une attestation d'assurance responsabilité chef de famille prévoyant le risque locatif de villégiature ou vacances.**

Article 3 - RÉSERVATION

La réservation devient ferme lorsqu'un montant d'arrhes de 50% du prix du séjour (incluant la taxe de séjour, la consommation d'eau, d'électricité) et un exemplaire du contrat signé ont été retournés dans les 8 jours suivants l'expédition du contrat.

Article 4 - REGLEMENT DU SOLDE - CAUTION

Le locataire s'engage formellement à verser au service le solde de la prestation convenue et restant dû, et ceci un mois avant le début du séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour.

Une caution de 250 € est exigée en même temps que le règlement du solde. Elle sera restituée dans le mois suivant le départ du locataire, ou encaissée (*tout ou partie*) par l'ASCEE 09 en cas de dégradations constatées sur **état des lieux** du locataire suivant.

Article 5 - ANIMAUX

Tout locataire accompagné d'un animal est prié, pour question d'hygiène, de nettoyer les déjections de l'animal dans l'ensemble de la propriété.

Article 6 - ANNULATION

Pour toute annulation à moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du montant des arrhes sera conservée.

Article 7 - INTERRUPTION DU SÉJOUR

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement

Article 8 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'ASCEE 09 au plus tard huit jours après la fin du séjour.